

# Les prix de vente de l'électricité et du gaz aux clients professionnels resteraient en 2024 bien supérieurs à leur niveau de 2021

Insee Focus · Mai 2024 · n° 326



Les prix des matières premières et de l'énergie ont vivement augmenté en Europe occidentale depuis fin 2021.

Après déduction des diverses aides telles que l'« amortisseur électricité » et le « plafonnement pour les très petites entreprises », et en l'absence de nouvelles mesures d'aide, les prix de vente de l'électricité aux clients professionnels reculeraient de 15 % en 2024, mais resteraient supérieurs de 67 % à leur niveau de 2021.

Sans aides en 2024, la baisse aurait été limitée à 11 %. Sans prendre en compte ces aides, octroyées depuis trois ans, les prix de vente aux clients professionnels auraient reculé de 23 % en 2024, tout en restant supérieurs de 74 % à leur niveau de 2021.

En ce qui concerne le gaz naturel, les fournisseurs prévoient un recul des prix de vente aux clients professionnels de 12 % en 2024 avant déduction des aides. Ainsi, les prix retrouveraient presque leur niveau de 2022, mais resteraient supérieurs de 62 % à leur niveau de 2021.

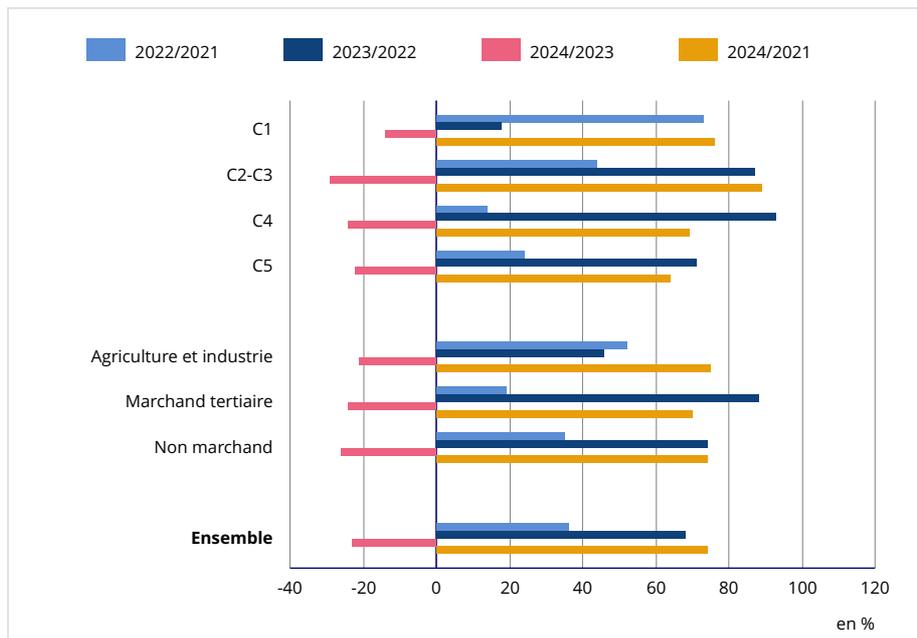
## Après prise en compte des mesures gouvernementales, les prix de l'électricité baisseraient de 15 % en 2024

Depuis 2021, les prix à la production de l'électricité ont fortement augmenté, en lien avec la guerre en Ukraine. Sans les mesures d'aides gouvernementales, ils auraient augmenté de 74 % entre 2021 et 2024 : ils auraient augmenté de 2021 à 2023 (+128 %), avant de reculer de 23 % entre 2023 et 2024 selon les prévisions des fournisseurs (**figure 1a**).

Pour limiter l'ampleur de ces hausses et leur impact sur les consommateurs finaux, le gouvernement a mis en place diverses mesures (**encadré 1**). Ces aides ont contenu la hausse entre 2021 et 2022 à 14 %, et à 96 % entre 2021 et 2023 (**figure 1b**). Compte tenu, pour l'essentiel, des évolutions de prix intervenues courant 2023 sur le marché de gros à terme de l'électricité, les prix de vente de l'électricité auraient diminué de 11 % en 2024. Après application des aides gouvernementales prévues pour 2024, les fournisseurs estiment que les prix de vente de l'électricité fournie aux clients professionnels devraient baisser de 15 % en 2024. Ainsi sur l'ensemble de la période 2021 à 2024, les prix avec les aides augmenteraient de 67 %, selon les prévisions des fournisseurs.

- Sans aides
- Avec aides

Figure 1a – Évolution des prix moyens de l'électricité sans aides selon les clients et le secteur d'activité, entre 2021 et 2024



Notes : Les données sont provisoires pour 2023 et prévisionnelles pour 2024. Le segment C1 correspond à la puissance d'alimentation la plus élevée et le segment C5 à la plus basse.  
 Lecture : Le prix moyen de l'électricité sans aides baisserait de 24 % entre 2023 et 2024 pour le segment C4. Entre 2021 et 2024, il augmenterait de 69 %.  
 Champ : France métropolitaine, clients professionnels.  
 Source : Insee, enquête annuelle sur les Prix prévisionnels de l'électricité et du gaz en 2024, enquête sur l'Impact anticipé des hausses de prix de l'électricité sur les dépenses en 2023.

Le recul en 2024 serait un peu plus limité dans le secteur non marchand (-11 %) que dans le secteur marchand tertiaire (-15 %) et dans l'agriculture-industrie (-16 %). En niveau, les prix de vente facturés aux entreprises du secteur marchand tertiaire ou au secteur non marchand sont proches, nettement supérieurs à ceux facturés au secteur de l'agriculture-industrie. Au total, les prix resteraient néanmoins supérieurs en 2024 de 62 % à 67 % à leur niveau de 2021, selon les secteurs d'activité.

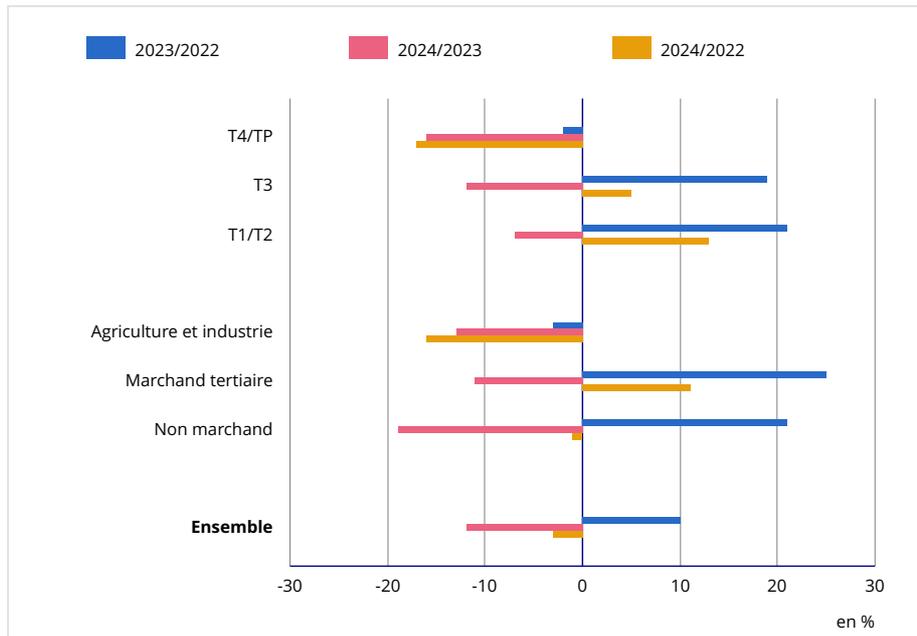
En 2024, toujours après déduction des aides, les prix de l'électricité devraient se situer 84 % au-dessus de leur niveau de 2021 pour les entreprises ayant un contrat de haute tension (segments C2-C3), après avoir augmenté de 106 % entre 2022 et 2023. La hausse par rapport à 2021 serait moindre (+69 %) pour les très grands sites qui disposent d'un contrat haute tension (segment C1), et qui représentent 35 % des volumes consommés par les professionnels. La hausse entre 2021 et 2024 serait de 62 % pour les clients ayant contracté pour une puissance élevée de basse tension (segment C4), et de 52 % pour ceux ayant un contrat d'une plus faible puissance (segment C5), dont les prix seraient les plus élevés.

### En 2024, la baisse des prix du gaz naturel atteindrait 19 % dans le secteur non marchand

En 2024, selon les prévisions des fournisseurs de gaz, les prix de vente du gaz naturel fourni aux clients professionnels retrouveraient presque leur niveau de 2022, sans prendre en compte les aides gouvernementales (figure 2a). Ils baisseraient de 12 % entre 2023 et 2024, après une hausse de 10 % entre 2022 et 2023. Après prise en compte des aides, la hausse entre 2022 et 2023 et le recul entre 2023 et 2024 seraient du même ordre de grandeur (10 %) (figure 2b). Compte tenu de l'augmentation de 67 % intervenue entre 2021 et 2022 selon l'enquête semestrielle sur la Transparence des prix du gaz et de l'électricité du Service des données et études statistiques (SDES), les prix de vente du gaz naturel fourni aux clients professionnels resteraient toutefois supérieurs de 62 % à leur niveau de 2021.

- Sans aides
- Avec aides

Figure 2a – Évolution des prix moyens du gaz naturel sans aides selon les clients et le secteur d'activité, entre 2022 et 2024



Notes : Les données sont provisoires pour 2023 et prévisionnelles pour 2024. La tranche de consommation T1 correspond à la tranche la plus basse et la tranche T4/TP à la plus élevée.

Lecture : Le prix moyen du gaz naturel sans aides baisserait de 12 % entre 2023 et 2024 pour la tranche de consommation T3. Entre 2022 et 2024, il augmenterait de 5 %.

Champ : France métropolitaine, clients professionnels.

Source : Insee, enquête annuelle sur les Prix prévisionnels de l'électricité et du gaz en 2024.

Les prix du gaz naturel devraient baisser entre 2023 et 2024 de 16 % en moyenne annuelle pour les grandes entreprises qui disposent d'un contrat T4/TP. Le recul serait un peu plus faible pour celles ayant un contrat de la tranche de consommation T3 (-12 %) et pour celles disposant d'un contrat T1/T2 (-7 %). Les prix deviendraient inférieurs à ceux de 2022 pour les clients disposant d'un contrat T4/TP (-17 %) et supérieurs pour ceux disposant d'un contrat T3 (+5 %) ou T1/T2 (+13 %). Les clients appartenant à la tranche T3 consomment 41 % du gaz naturel des clients professionnels. Les prix du T1/T2 demeureraient les plus élevés en 2024 et ceux du T4/TP les plus bas. Compte tenu de la forte hausse du prix du gaz naturel entre 2021 et 2022, l'augmentation entre 2021 et 2024 serait de 57 % pour le T1/T2, de 60 % pour le T3 et de 54 % pour le T4/TP.

La baisse du prix du gaz naturel serait moindre en 2024 dans le secteur marchand tertiaire (-11 %) et dans l'agriculture-industrie (-13 %) que dans le secteur non marchand (-19 %). Les prix dans le secteur marchand tertiaire seraient 11 % plus élevés que leur niveau de 2022, alors qu'ils seraient inférieurs de 16 % à ce niveau pour les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. En niveau, les prix d'achat des entreprises du secteur marchand tertiaire deviendraient les plus élevés en 2024, et ceux de l'agriculture-industrie et du secteur non marchand se rapprocheraient.

### Encadré 1 – Diverses mesures d'aides

En 2022, le montant de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) a été abaissé à son minimum légal, puis le plafond réglementaire de l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (ARENH), vendu par EDF à ses concurrents, a été augmenté. Cela a permis de limiter la hausse des tarifs réglementés à 4 %, mais aussi de limiter l'augmentation des prix pour tous les clients. En 2023, le niveau de la TICFE a été maintenu à son minimum et le « **plafonnement pour les TPE** » ainsi que l'« **amortisseur électricité** » ont été mis en place. Les aides ont été ainsi davantage ciblées, de façon à contenir la hausse des prix facturés aux très petites entreprises (TPE) et aux petites et moyennes entreprises (PME), clients non éligibles aux Tarifs réglementés de vente (TRV), ayant souscrit en général des contrats de puissance C4 et C5. La hausse du plafond de l'ARENH n'a pas été reconduite. En 2024, le plafonnement pour les TPE et l'amortisseur électricité ont été reconduits avec des modalités différentes, tandis que le montant de la TICFE a été rehaussé. Les TRV ont quant à eux subi plusieurs hausses en 2023 (+15 % en moyenne en février et +10 % en moyenne en août), puis une autre en février 2024.

Les aides pour le gaz naturel, hormis le guichet, sont destinées à l'**habitat collectif**, regroupé ici dans le secteur marchand tertiaire : le bouclier tarifaire sur le gaz en faveur de l'habitat collectif résidentiel n'est pas pris en compte pour 2024, mais il l'est en 2023.

## Encadré 2 – Pour les ménages, la hausse des prix de l'électricité après aides en 2024 serait proche de celle de 2023

Selon les prévisions des fournisseurs d'électricité début 2024, la hausse des prix de l'électricité fournie au secteur résidentiel, après application des aides, serait de 18 % en 2024 en moyenne annuelle, sous l'hypothèse que de nouvelles mesures ne soient pas prises dans le courant de l'année. Sans aides en 2024, cette hausse aurait été de 30 %.

En 2023, le bouclier tarifaire avait permis de limiter la hausse à 19 % toutes taxes comprises. Au total, les prix augmenteraient de 47 % entre 2021 et 2024. Sans prendre en compte les aides en 2022, 2023 et 2024, le prix de l'électricité aurait augmenté de 63 % sur la même période, dont une hausse de 53 % en 2023 et une baisse de 19 % en 2024. Les ménages bénéficient d'un marché davantage protégé que les clients professionnels.

Les tarifs réglementés du gaz naturel pour les ménages ont été supprimés mi-2023. Selon les prévisions des fournisseurs de gaz naturel début 2024, avec les aides, les prix pour les ménages augmenteraient de 12 % en 2024, après une hausse de 18 % en 2023. Les prix sont plus élevés sans aides qu'avec aides, mais la différence entre les deux diminue d'année en année. Selon l'enquête semestrielle sur la Transparence des prix du gaz et de l'électricité du SDES, les prix du gaz naturel ont augmenté de 25 % entre 2021 et 2022.

---

Publication rédigée par : Olivier Dunand, Jean-Charles Faucheux, Bruno Lutinier, Clément Passerieux, Nicolas Studer (Insee)

### Sources

L'Insee a conçu l'**enquête annuelle sur les Prix prévisionnels de l'électricité et du gaz** [📄](#) en novembre 2023 et la collecte auprès des fournisseurs d'électricité et de gaz naturel a commencé le 10 janvier 2024. Ceux-ci devaient déclarer pour 2022, 2023 et 2024 les prix moyens et les volumes livrés selon les secteurs (résidentiels, marchands de l'agriculture et de l'industrie, marchands tertiaires et non marchands) et selon les segments de puissance d'alimentation électrique (C1, C2-C3, C4 et C5) ou de tranches de consommation de gaz naturel (T1, T2, T3 et T4-TP). Les données de 2023 sont provisoires et celles de 2024 sont prévisionnelles : elles reflètent le contexte connu au début de l'année 2024. Il a été demandé aux fournisseurs de déclarer des prix avant et après déduction des aides publiques pour chacune des trois années. Pour l'électricité, toutes les aides à l'exception du guichet d'aide au paiement des factures ont été prises en compte. Pour le gaz naturel, toutes les aides à l'exception du bouclier tarifaire sur le gaz en faveur de l'habitat collectif résidentiel en 2024 ont été prises en compte. Une enquête similaire avait été conduite début 2023, portant sur les prix de l'électricité de 2021 à 2023.

L'**enquête semestrielle sur la Transparence des prix du gaz et de l'électricité** [📄](#) réalisée par le Service des données et études statistiques (SDES) du ministère de la Transition énergétique a été utilisée pour estimer des prix du gaz naturel en 2021. Les évolutions de prix du gaz à partir de 2021 avec l'enquête annuelle sur les Prix prévisionnels de l'électricité et du gaz sont moins précises que celles à partir de 2022 où la source est unique, mais elles permettent de disposer d'un ordre de grandeur des évolutions.

### Définitions

Les **segments C2-C3** concernent les sites alimentés en haute tension avec une puissance souscrite supérieure à 250 kilovoltampères (kVA), hors segment C1.

Le **segment C1** concerne les très grands sites qui peuvent disposer, en plus de leur contrat avec un fournisseur d'électricité, d'un contrat d'accès au réseau public de distribution d'électricité (CARD) ou d'un contrat d'accès au réseau public de transport d'électricité (CART) avec le gestionnaire de réseau de transport ou de distribution. Ces sites sont alimentés en haute tension avec une puissance souscrite supérieure à 250 kilovoltampères (kVA).

Le **segment C4** concerne les sites alimentés en basse tension avec une puissance souscrite comprise entre plus de 36 kilovoltampères (kVA) et 250 kVA.

Le **segment C5** concerne les sites alimentés en basse tension avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kilovoltampères (kVA).

La **tranche de consommation T4** du gaz concerne les sites consommant plus de 5 000 mégawattheures par an (MWh/an).

La **tranche de consommation TP** du gaz concerne les sites consommant plus de 5 000 mégawattheures par an (MWh/an) et qui sont directement raccordés aux réseaux de transport.

La **tranche de consommation T3** du gaz concerne les sites consommant entre plus de 300 mégawattheures par an (MWh/an) et 5 000 MWh/an.

La **tranche de consommation T1** du gaz concerne les sites consommant moins de 6 mégawattheures par an (MWh/an).

La **tranche de consommation T2** du gaz concerne les sites consommant entre 6 et 300 mégawattheures par an (MWh/an).

L'**accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH)** permet aux fournisseurs d'accéder à l'électricité produite par les centrales nucléaires historiques d'EDF à un prix régulé (42 euros par mégawattheure (MWh) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012). Jusqu'en 2021, les volumes d'ARENH souscrits par les fournisseurs alternatifs ne pouvaient excéder 100 térawattheures (TWh) sur une année, soit environ 25 % de la production du parc nucléaire. Le contingent d'ARENH livré par EDF aux autres fournisseurs a été porté à 120 TWh en 2022 et est revenu à 100 TWh à partir de 2023.

## Pour en savoir plus

---

> **Retrouvez plus de données en téléchargement.**

> Khadira O., Meilhac C., « **Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2022** » [🔗](#), Datalab Essentiel, SDES, août 2023.

> Dunand O., Faucheux J.-C., Lutinier B., Passerieux C., Studer N., « **Des prix de vente de l'électricité aux clients professionnels attendus en forte hausse en 2023** », Insee Focus n° 290, février 2023.



Institut national de la statistique et des études économiques  
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex  
Direction de la publication : Jean-Luc Tavernier